

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie
M22- 0049964

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2651 Société : R.A.M. AGOSBA
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :
Nom & Prénom : SARUTI ABDELRAJID
Date de naissance : 21/06/1959
Adresse : 1474 NABBOUMAT RD NO2 MIN CHOCK-CASA
Tél. : 0661714290 Total des frais engagés : 4.000 DIT + 1000, Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : [Stamp: Dr. Naoutal MANOU, Généraliste, Casablanca]
Date de consultation : 20/05/2023
Nom et prénom du malade : N. Naoutal Age: 101
Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
Nature de la maladie : Ne connaît pas
Affection longue durée ou chronique : ☒ ALD ☐ ALC Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 04/04/2023
Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20.03.23	C			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	06/06/23	ECHO-COEUR	1000 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

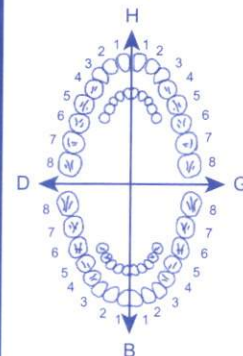
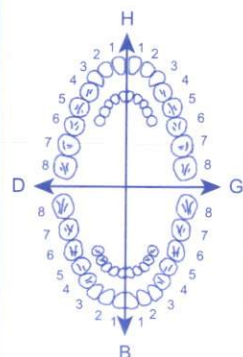
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
H 25533412 00000000 D 00000000 35533411 G 21433552 00000000 B 11433553 DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				FIN D'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

Casablanca, le.....

20/03/2023

MR. SAOUTI ABDELMAJID

echographie cardiaque

Bilan cardiaque avant chimiothérapie pour néoplasie vésicale

Dr. Naoufal Mamou
Centre International d'Oncologie Casablanca
Oncologue - Radiothérapeute
Route de l'Oasis, Rue des Alouettes - Casablanca
Tél : 05 22 77 81 81

Dr. Marouane BRAHRI
CARDIOLOGUE
400. Bd Zerktouni
CASABLANCA
Tél: 05.22.48.34.25

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca

Tél. : 05 22 77 82 28 - Fax : 05 22 99 65 74

E-mail : info@ciocasablanca.ma

Site web : www.ciocasablanca.ma

Dr. MAROUANE SRAÏRI
CARDIOLOGUE

- Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
- Ancien Résident à l'Institut de Cardiologie de Montréal
- Echo-doppler cardiaque et vasculaire
- Scanner Cardiaque "Coro scanner"
- Traitement des varices

Casablanca le 04/04/2023

NOTE D'HONORAIRE DE MONSIEUR SAOUTI ABDELMAJID

Echocardiographie : 1000 DH

Montant total des honoraires : 1000 DH

ARRETE LA PRESENTE NOTE D'HONORAIRE A LA SOMME
DE : MILLE DIRHAMS

DR. MAROUANE SRAÏRI

Dr. Marouane SRAÏRI
CARDIOLOGUE
400, Bd Zerkouni
CASABLANCA
Tél: 05.22.48.34.25

Dr. Marouane SRAIRI
CARDIOLOGUE

- Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
- Ancien Résident à l'Institut de Cardiologie de Montréal
- Membre de la Société Française et Européenne de Cardiologie
- Echo-doppler cardiaque et vasculaire
- Scanner Cardiaque "Coroscaner"
- Traitement des varices

Casablanca, le : **04** Avri 2023

Echocardiographie Trans-Thoracique

MONSIEUR SAOUTI ABDELMAJID

DTdVG : 49mm	DTsVG : 27mm	SIVtd : 10mm	PPTd : 10mm
VOG : 24ml/m ²	A ₀ : 34mm	MVGd : 88g/m ²	DC : 4.55L/min
Em : 0.87m/s	Am : 0.70m/s	TDM : 240ms	Ea : 0.07m/s

VG : Non dilaté, non hypertrophié, bonne contractilité globale et segmentaire
FEVG visuelle évaluée à : 55%.

Aorte : Aorte initiale non dilatée

OG : non dilatée / SIA : Absence d'anomalie

VM : Feuillet souples, pas de fuite mitrale ni sténose

VA₀ : 3 Sigmoïdes aortiques souples, pas de fuite aortique ni sténose

Cœur droit : **OD** non dilatée ; **VD** Non dilaté, non hypertrophié de bonne fonction systolique globale ; TAPSE : 3.40cm ; Sa : 10 cm/s. insuffisance tricuspidiennne minime ; PAPS sur IT estimée à 25mmhg.

Péricarde : Absence d'épanchement visible

VCI : Compliante, non dilatée.

Conclusion :

- Ventricule gauche non dilaté, non hypertrophié, de fonction systolique globale conservée
- Oreillette gauche non dilatée
- Pression de remplissage non élevée.
- Pas de valvulopathies significatives
- Cavité droite non dilatée. Pas HTAP.
- Péricarde sec

Dr. Marouane SRAIRI
CARDIOLOGUE
400, Bd Mohammed VI
CASABLANCA
48.34.23